

Défense des diplômes, défense des statuts, défense de l'École !

Outre la publication des nouvelles modalités d'organisation du DNB et du baccalauréat 2020, le ministre publie aussi la nouvelle circulaire relative à la seconde phase du déconfinement. Le principe contradictoire avec une École qui instruit avec des mêmes règles partout pour institutionnaliser à long terme le principe déjà très éprouvé du « débrouillez-vous » devient la règle. En donnant toute autonomie aux établissements scolaires, le ministre annonce déjà ce qui devrait prévaloir à la rentrée 2020 : une généralisation du contrôle continu, des diplômes locaux, un statut remis en cause, une casse de l'École de la République. Il prévient d'ailleurs : « ... la rentrée 2020 devra prendre en compte les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020 et ménager, jusqu'aux vacances de la Toussaint 2020, des temps pour consolider les apprentissages. Cette dimension sera au cœur de la circulaire de rentrée. »

Contrôle continu généralisé versus épreuves ponctuelles et diplômes nationaux : le retour des vieilles lunes !

En 1998, le contrôle continu est introduit pour la première fois par la réforme Allègre-Meirieux du baccalauréat. Les grèves enseignantes et lycéennes obtiennent le retrait de cette réforme, ainsi que de celle du ministre Fillon en 2005 (reprenant les mêmes principes).

Le ministre Blanquer n'a rien inventé : Meirieux-Allègre prévoyait déjà de ramener à 26 heures le nombre d'heures d'enseignement disciplinaire au lycée, de développer « les activités culturelles et citoyennes » (ancêtres des 2S2C de J-M Blanquer) et de revoir le statut des enseignants en intégrant dans leur service des missions excluant tout enseignement disciplinaire (c'est le Ministre Hamon qui, en août 2014, réalisera cette réforme).

Le ministre Blanquer voudrait aller jusqu'au bout du démantèlement de l'École

La circulaire Blanquer du 4 juin s'inscrit dans cette logique destructrice : « la rentrée 2020 devra prendre en compte



les circonstances exceptionnelles de l'année scolaire 2019-2020 ». J-M Blanquer prévoit d'institutionnaliser le dispositif 2S2C pour « proposer aux élèves des activités éducatives et ludiques pendant le temps scolaire, complémentaires de leurs apprentissages en classe » et « sur le temps scolaire » (le ministre sur BFM, le 2 juin), un dispositif « qui devrait devenir structurel » (J-M Blanquer, le 4 juin).

L'enseignement disciplinaire réduit à portion congrue (puisque seuls le français et les mathématiques seraient prioritaires) permet au ministre de territorialiser l'École en faisant entrer dans l'enseignement les collectivités territoriales, voire de privatiser nombre de disciplines puisqu'à la fois associations, fondations, entreprises privées peuvent prendre en charge ces « apprentissages » « complémentaires ».

Tout est bon donc pour s'émanciper de recruter des professeurs, des personnels de vie scolaire. Cela lui permettrait aussi une économie budgétaire immédiate d'environ 50 000 postes (en EPS, en arts plastiques, en éducation musicale si on ne considère que ces seules disciplines). C'est la même politique que dans le privé : la pandémie autoriserait les licenciements massifs, les baisses de salaire, le renoncement aux congés !

Et le statut des personnels enseignants et d'éducation dans tout cela?

On peut dire que le ministre essaie de tout prévoir ! Ces activités complémentaires « *peuvent être assurées en priorité par des professeurs, en complément de service, avec des échanges de service ou en inter-degrés (école /collège), et en heures supplémentaires.* » Quid des obligations réglementaires de service, de la stricte affectation des professeurs dans les établissements du second degré ? Un certifié dans le primaire, un professeur des écoles dans le second degré ? Un coup d'accélérateur pour que le directeur d'école devienne un supérieur hiérarchique ? Mise en place d'un corps unique, suppression de la monovalence disciplinaire dans les collèges et les lycées ? Passage des personnels enseignants de l'éducation nationale vers les collectivités territoriales car pour la première fois les personnels d'État dans les collèges et lycées, travailleraient sur le temps scolaire sous la houlette des départements ou mairies ? Municipalisation des collèges ?

Face à cette situation, le SNFOLC appelle l'ensemble des personnels à se réunir maintenant, pour s'organiser, résister et dresser la liste des revendications :

► Nous sommes fonctionnaires d'État, nous sommes enseignants, personnels de la vie scolaire : l'École de la République, l'École laïque, c'est l'École qui instruit. Pour cela il faut des personnels sous statut garants que l'École n'est pas un lieu de pressions diverses et de déréglementation de l'instruction

► Les missions des personnels doivent s'exercer avec leurs classes, sur des horaires de leur l'emploi du temps hebdomadaire, dans leur discipline

► Pour cela il faut que notre statut, notre temps de travail ne fassent pas l'objet d'une déclinaison locale, il faut baisser drastiquement les effectifs des classes, créer des postes statutaires à la hauteur des besoins.

Il faut que le ministre abroge la réforme du lycée et du bac, les E3C et le dispositif 2S2C et qu'il rétablisse les épreuves nationales, terminales, anonymes et ponctuelles du baccalauréat et du DNB. Le baccalauréat 2020 en contrôle continu doit demeurer l'exception et non la règle. La liberté pédagogique individuelle dans l'enseignement et l'évaluation doit être garantie et respectée. Les jurys d'examen, les commissions d'harmonisation ne peuvent pas être sous toutes les pressions possibles comme lors de la session du baccalauréat 2019 suite à la grève contre le bac-Blanquer.

Le baccalauréat, diplôme national, doit rester le premier grade universitaire donnant droit à l'inscription dans la filière de son choix. Parcoursup doit être abrogé : le 2 mai, moins de la moitié des 857 224 inscrits avaient une réponse d'admission. Les lycéens du baccalauréat 2020 ont le droit de faire des études supérieures.

